

Madame, Monsieur,

Au vu des statistiques de vols commis dans les immeubles, il nous a semblé utile d'organiser dans votre quartier un partenariat local de prévention (PLP) regroupant des habitants/ indépendants/ entreprises/ membres d'un groupe professionnel .

De quoi s'agit-il ? Un tel partenariat, strictement encadré par la loi, organise la circulation d'informations utiles, principalement en matière de prévention, entre les habitants d'un quartier déterminé qui souhaitent y adhérer. Cette adhésion est totalement libre et n'entraîne aucun frais. Et tout adhérent est libre de quitter le partenariat à tout moment. Etre adhérent n'entraîne aucune contrainte ni charge particulière. Seul s'impose le respect du règlement d'ordre intérieur du PLP, définissant avec précision les limites du partenariat et son mode de fonctionnement. Chaque membre du PLP doit également donner son consentement formel au traitement des données qu'il confie au PLP et qui se limitent à ses nom, prénom, adresse, adresse mail, éventuellement n° de téléphone ainsi qu'aux contenu des messages échangés avec le PLP.

Un tel partenariat local de prévention permet aussi de faire remonter vers les services de police, principalement par l'intermédiaire du coordinateur, certaines observations utiles faites, souvent fortuitement, par les habitants. Ceci permet aux policiers de mieux organiser et cibler leurs actions préventives en matière de lutte contre la criminalité, ou même parfois d'identifier les auteurs de certains faits. Une telle courroie de transmission bidirectionnelle ne se substitue évidemment pas aux appels au numéro de téléphone 101 (ou 112 depuis un gsm) dans les cas nécessitant une intervention urgente des services de police.

Le PLP a donc pour objectifs

- ✓ d'accroître le sentiment de sécurité
- ✓ de renforcer la cohésion sociale
- ✓ d'accroître la prise de conscience de l'importance de la prévention de la criminalité
- ✓ d'atteindre une collaboration entre citoyens et policiers par le biais de l'échange d'information
- ✓

Précisons d'emblée qu'il ne s'agit nullement d'organiser des patrouilles dans le quartier ni de systématiser des observations ! Le PLP ne poursuit aucun but à caractère commercial ou politique. Le PLP est un réseau de diffusion de l'information utile en matière de prévention, ni plus, ni moins. Toute autre finalité est exclue.

Si, en tant qu'habitant du quartier, vous souhaitez marquer votre intérêt à participer à ce partenariat, je vous invite à assister à la réunion d'information et de lancement du PLP .... qui aura lieu le

**à h**

à l'adresse suivante : ..... *(si possible située dans le périmètre couvert par le PLP ou à proximité immédiate)*

et est organisée avec la collaboration de la zone de police et des autorités communales.

Nous vous y accueillerons avec plaisir, dans le souci constant qui est le nôtre de contribuer au bien-être des habitants de notre commune.

Les initiateurs du projet,

.....,

.....,

Annexe : formulaire d'adhésion au PLP